

B - PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

5. Schéma directeur communal

A. Cadre bâti - structure patrimoniale construite - équipement

La commune de Choulex est constituée de plusieurs noyaux construits, étendus, disséminés dans un grand paysage naturel. Ces noyaux doivent être considérés dans un contexte intercommunal, voire dans le contexte de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Au nord-ouest, le développement périurbain de Genève s'étend depuis le bord du lac vers la Capite. Au sud, celui-ci jouxte le territoire de la commune, notamment avec la mise en route du projet MICA. Entre des entités périurbaine et urbaine vient subsister une «poche», un vaste espace agricole destiné à être maintenu à l'échelle de l'agglomération.

Sur ce territoire principalement agricole, d'autres tendances de développement, parfois en contradiction avec l'espace rural, viennent déterminer des enjeux majeurs.

Une tendance présente est la périurbanisation croissante, créée par la demande constante de construction de villas. Face à cela, les enjeux sont:

- veiller à sauvegarder les valeurs historiques, architecturales et spatiales des villages, réaliser des immeubles d'habitation ou/et d'activités, plutôt que des villas.
- modifier la zone agricole en zone de village dans les secteurs où un noyau construit est déjà établi. A long terme, ces zones peuvent se densifier et acquérir un caractère villageois.
- prévenir tout développement non souhaité, par la mise en place d'instrument tel que plan de site ou/et déclassement en zone de hameaux. Ex. les hameaux de Pressy et de Miolan qui de plus se situent dans la zone agricole sur la frontière de deux communes

L'agritourisme est un second enjeu, qui nécessite de se questionner quant à l'utilisation des villages et de la campagne par les citoyens. L'agritourisme permet un échange entre ville et campagne. Pourtant, pour offrir ce service à la fois aux habitants et aux visiteurs, il faut une meilleure organisation des activités.

Le troisième enjeu est l'extension des réseaux. Grâce au développement des transports, les échanges intercommunaux deviennent importants. Les villages ne sont plus des entités autosuffisantes situées sur de grands espaces ruraux. Ils ont tendance à prévoir ensemble leurs besoins en équipements (sportifs, éducatifs ou sociaux) et leurs activités (industrielles et commerciales). Ainsi, les éventuelles modifications ou créations d'équipements et d'activités nécessitent une évaluation à un niveau intercommunal.

En accord avec ces enjeux, 3 lieux se distinguent pour leur potentiel de développement.

1. Choulex : comme d'autres exemples de la région, le village s'est développé et densifié le long d'une rue principale. La densification du village est en voie d'atteindre un niveau conforme au plan directeur cantonal qui préconise 0,6 voir 0,8. L'extension du village (le long de la route de Choulex) vers l'ouest, permet de traiter une entrée de village et d'accueillir un équipement fort comme une fondation de droit public.

2. Chevrier : possibilité d'extension de la zone 4B protégée à l'ouest, et de redéfinition des limites du périmètre selon les limites de parcelle. On hiérarchisera également le statut des cheminements dans le contexte des bords de la Seymaz, entre voies de desserte ou promenade piétonne.

3. Bonvard : inclure les secteurs bâtis dans une zone 4B protégée, légaliser l'état de fait et munir les opérations de construction de règles et recommandations.

B. Paysage - nature - agriculture - environnement

Enjeux majeurs

- La pérennisation du patrimoine arboré (alignements historiques, essences rares, bosquets, vergers haute-tige)
- La préservation de la biodiversité, du paysage historique et naturel (corridors biologiques, qualité du paysage et des milieux naturels)
- Le maintien de bonnes conditions-cadre pour une agriculture vivante et pérenne
- La gestion de l'agritourisme, des activités de loisirs et de leurs impacts
- L'amélioration du réseau d'assainissement
- La maîtrise des besoins énergétiques et le développement des énergies renouvelables
- L'anticipation des besoins de protection contre le bruit routier

Objectifs spécifiques classés par thématique

Eau

- Développer le réseau d'assainissement des eaux (*relier les hameaux, mise en séparatif, gestion des eaux pluviales par des méthodes douces : rétention, écoulement en surface, la qualité du sol ne permet pas l'infiltration des eaux*)

Nature et paysage

- Renforcer les liaisons biologiques et paysagères avec le cours de la Seymaz (*fossé humides, bandes herbeuses, haies vives etc*)
- Garantir la pérennité à long terme du patrimoine arboré (*alignements historiques, essences rares, bosquets, vergers haute-tige*)
- Entretenir et conserver la beauté du paysage et les richesses biologiques
- Accompagner le développement territorial avec le maintien ou la création de nouvelles structures paysagères en milieu construit (*espaces verts d'aspects naturels, plantations et arborisations indigènes*)

Sols et agriculture

- Garantir la pérennité à long terme de l'agriculture et de la viticulture sur le territoire communal en offrant de bonnes conditions-cadre (*stopper le morcellement, valoriser les produits locaux, mise en place ciblée d'améliorations foncières*)
- Encourager l'implantation et la mise en réseau de surfaces de compensation écologique (*réseau agro-écologique*)

Air

- Assurer la conformité aux normes de la protection de l'air

Bruit et rayonnements non ionisants

- Accompagner le développement des transports motorisés par des mesures de protection contre le bruit (*rte de La Capite, rte de Mon-Idée, rte de Meinier, chemin de la Messin*)

Climat et énergie

- Encourager l'utilisation d'énergies renouvelables
- Adhérer au label Cité de l'énergie

Risques

- Intégrer la protection contre les risques dans le développement territorial

Gestion des déchets et sites pollués

- Développer un concept de gestion des déchets urbains permettant d'atteindre un taux de recyclage de 65% *(soit 15% de plus que l'objectif du plan de gestion cantonal 2009- 2012)*

C. Circulation et mobilité

La vision future concernant les déplacements dans la commune de Choulex se traduit au travers 7 options :

- 1) Modérer la circulation dans les lieux habités
Instaurer des zones de rencontre au cœur des villages de Choulex et de Chevrier. Instaurer une zone 30 sur les rues où circulent les bus (route de Choulex et route des Jurets)
- 2) Libérer la rue centrale du village du stationnement sur voirie
Matérialiser les espaces de déambulation des piétons par des différences de revêtement (pavés) et des éléments protecteurs (potelets) afin de restreindre les gabarits routiers et d'éviter le stationnement sur voirie.
Proposer aux habitants des places de stationnement à la location dans le parking à côté de l'école et dans un nouveau parking souterrain à l'entrée ouest du village.
- 3) Développer qualitativement et sécuriser les itinéraires piétonniers et cyclables.
La diversité des formes bâties (hameau, village, zone villa) et leur dispersion sur le territoire impliquent des déplacements entre les différentes entités, notamment pour les élèves se rendant à l'école ou pour les usagers du centre sportif. Ceci nécessite donc une attention particulière à la constitution d'un réseau d'espaces publics, assurant les relations entre les différents équipements et offrant des lieux de rencontre et d'échange. Dans cette optique, une attention particulière devra être portée aux modes de déplacement doux (piétons, vélos...) afin de garantir une mobilité viable à long terme.
Cette revitalisation doit être liée à l'amélioration de la sécurité et du confort des usagers.
- 4) Prendre des mesures de modération pour éviter les nuisances dues à l'augmentation prévisible du trafic de transit.
Sécurisation des carrefours sur la route de Meinier
- projet de double giratoire en cours de procédure d'autorisation de construire sur les carrefours avec la route de Choulex et le chemin de Bonvard.
- solution à trouver pour le carrefour avec le chemin des Princes
Dissuader le trafic de transit diffus sur les axes secondaires par des aménagements modérateurs (décrochements verticaux ou horizontaux, rétrécissements, etc.)
Sécuriser les déplacements piétons et vélos le long des routes les plus chargées (route de Meinier, route de Choulex entre le village et la route de Mon-Idée) par des cheminements en site propre et des bandes et pistes cyclables.
- 5) Protéger le caractère historique des voies de communication.
Veiller tout particulièrement à la qualité des éléments modérateurs et de sécurisation des déplacements doux. Apporter un soin particulier à leur insertion paysagère et à la préservation des éléments historiques inventoriés dans le cadre de l'inventaire fédéral des voies de communication historiques IVS.
- 6) Améliorer la desserte par les transports publics.
Dans une optique de développement des transports publics, une liaison vers

la gare de Chêne-Bourg à travers le projet MICA est une opportunité à saisir lorsque la construction du CEVA sera achevée.

Offrir une desserte TC de qualité le soir et les jours non ouvrables (week-end, vacances).

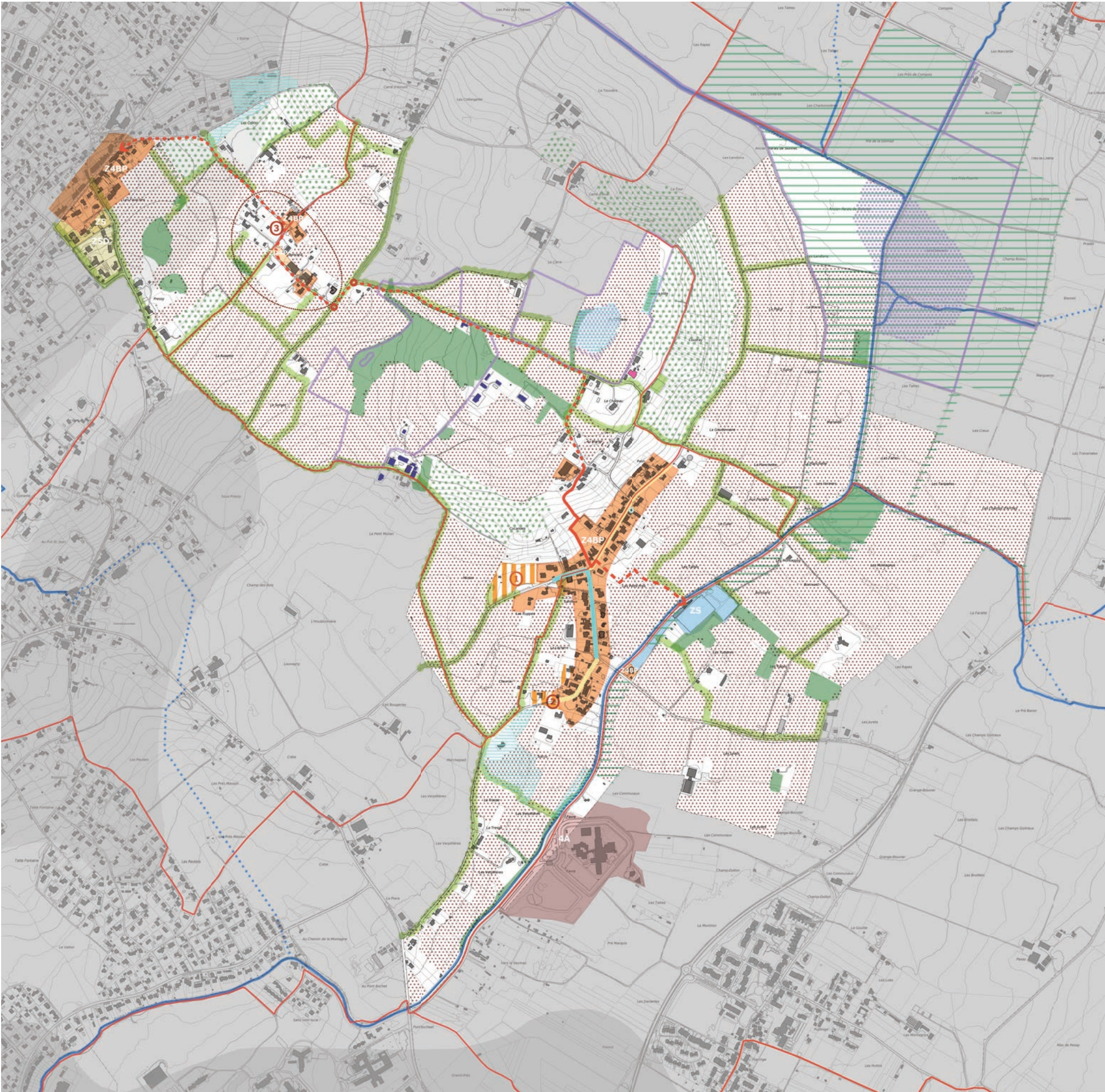
7) Diriger le trafic « touristique » vers les espaces d'accueil et dissuader le stationnement diffus

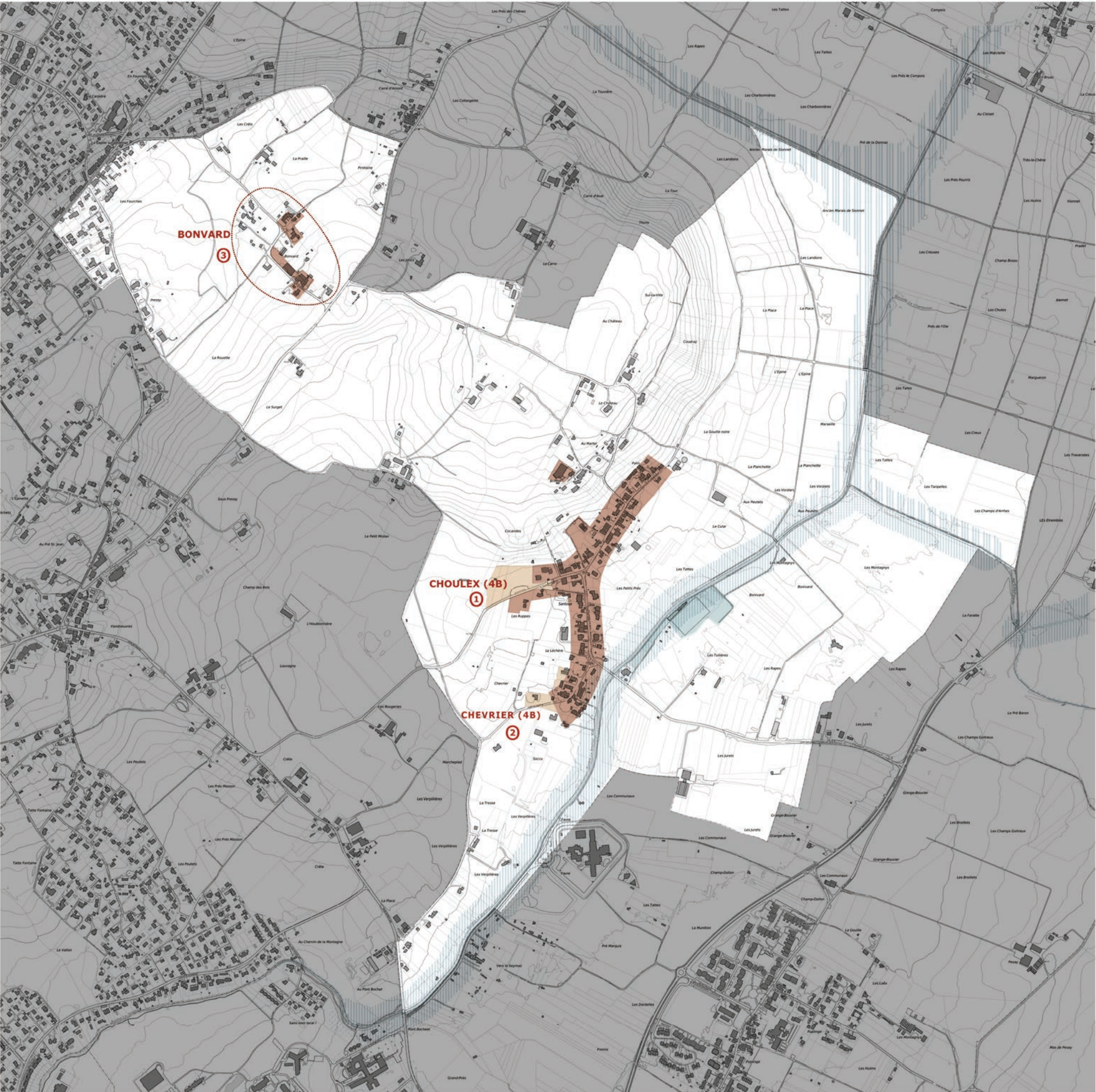
Inciter les promeneurs n'habitant pas la commune à venir à Choulex en transports publics (amélioration des fréquences le week-end) ou en mode doux (amélioration des réseaux cyclables et piétonniers en direction des communes voisines)

Concentrer le stationnement sur le parking du centre sportif par une information et une sensibilisation ciblée sur cet espace d'accueil (panneau de sensibilisation, tractage sur véhicules stationnés le long des chemins pédestres) et en développant un réseau de promenades thématique depuis le centre sportif.

Plan de synthèse

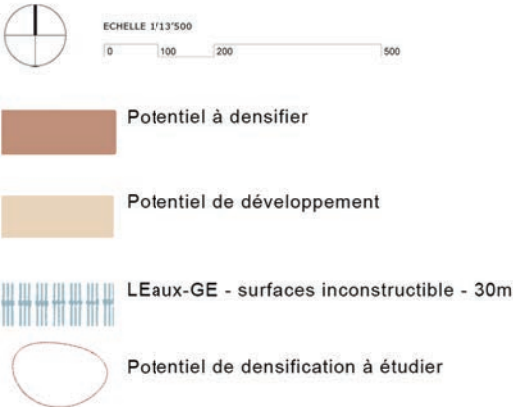
Illustration 5.1





Potentiel à construire

Illustration 5.2



	Extension de la zone ...	Surfaces de terrain(en m2)	SBP (en Habitants m2)		Stationnement		Génération de trafic		
					habitant	visiteur	TJOM	TJM	
1- Choulex	Potentiel crée	4b protégée	28'700	22'960	290	367	29	1805	1660
2- Chevrier	Potentiel crée	4b protégée	9'800	5'880	70	94	7	462	425
3- Bonvard	Potentiel crée	4b protégée	9'100	5'460	70	87	7	429	395
TOTAL			47'600	34'300	430	549	43	2'696	2'480

SBP = Surface brute de plancher
TJOM = trafic journalier moyen en jours ouvrables
TJM = trafic journalier moyen

SBP : Surface de terrain
x 0.6 et x 0.8
L'indice d'utilisation des terrains préconisé
par le PDCantonal pour les villages est de 0,6 (Bonvard et Chevrier) et 0.8 (Choulex)

Habitants : SBP x 0.6 / 48,4
La surface moyenne disponible par personne en m2
pour le canton de Genève est 48,4 m2

dimensionnement du stationnement		taux de rotation	
Stationnement:	habitant	1.6 places/ 100m2 SBP	2.3
	visiteur	0.125 places/ 100m2 SBP	2
Centre Sportif:	visiteur	0.4 places/100m2 terrain	1
EMS:	employé	0.5 places/lits	
	visiteur	0.3 places/lits	

Données: SITG (novembre 2011)
Image: Tanari Architectes et Urbanistes